

Péninsule 23, 1991 (2)

**CE QU'EST LA RÉGION COMPRISE ENTRE LA
RIVIÈRE NOIRE, L'ANNAM, LE YUNNAN ET LE
LAOS AU POINT DE VUE ETHNOGRAPHIE,
PHYSIQUE ET POLITIQUES.**

**Inédit d'Auguste PAVIE
édité par Geoffroi CRUNELLE**

La région montagneuse comprise entre la Rivière Noire et le Laos proprement dit est politiquement divisée en trois parties qu'on nomme au Laos :

- Muong Sipsong chu thaï (pays des 12 cantons) ;
- Muong Opantanhoc (pays des 6 cantons) ;
- Muong Poueun (pays des Pou-Euns) (Tran-Ninh).

Elle est habitée par des peuplades différentes de mœurs et de langage ayant pour origine les extrémités orientales du Thibet ou la Chine et fixées dans le pays depuis des époques qu'on ne saurait quant à présent préciser et dont on ne peut non plus indiquer l'ordre d'arrivée, vivant par nécessité en bonne intelligence, côte à côte, sous l'autorité apparente plus que réelle de deux d'entre elles, les Pou-Thaïs et Pou-Euns, établies nombreuses, de préférence dans les vallées tandis que d'autres habitent les forêts des plateaux ou le sommet des montagnes¹.

¹ Ces dernières peuvent être divisées en deux catégories :

- 1°) Les *Khas* ou *Xas* qui sont les *Moïs*, *Stiengs* ou *Penongs* des autres parties de l'Indochine et sont probablement les premiers venus dans le pays. Ils se divisent en un bon nombre de tribus ou peuplades ayant un langage souvent fort différent.

Ces deux populations principales se donnent les noms de Pou-Thaïs et de Pou-Euns, la première est répandue dans les 12 cantons et dans les 6 cantons, et la seconde habite le *muong* Pou-Eun (Tran-Ninh), où elle semble exclusivement confinée, tandis que les Pou-Thaïs peuplent en grande majorité non seulement les territoires des cantons ci-dessus mais aussi tous ceux compris entre le delta tonkinois et la Chine.

Au Tonkin on désigne improprement sous le nom de *muongs* ces diverses populations, il est probable que l'usage consacra cette désignation qui doit se dire non des gens mais des territoires, et signifie indifféremment province, canton ou chef-lieu.

Muong, est en langue thaïe l'équivalent du *chau* des Annamites.

Il est juste d'ajouter que les missionnaires connaissent sous ce même nom des tribus aborigènes du N.O. de l'Annam, et qu'il est possible que cette coïncidence ne soit pas étrangère à la confusion qui a été faite.

Les Pou-Thaïs occupent ainsi parallèlement aux Annamites la moitié du Tonkin. Ils sont de la race forte qui a vraisemblablement peuplé le Laos et le Siam, comme une grande similitude de langage tend à le prouver et comme les annales laotiennes le disent aussi très clairement.

Les Pou-Euns ne diffèrent que peu des Thaïs, ils ont, ce n'est pas douteux, la même origine, le contact plus direct a peut-être mis dans leurs mœurs et leurs usages les nuances qui les distinguent des premiers.

L'organisation administrative des trois parties de la région est le régime féodal sous des chefs héréditaires, tel à peu de chose près qu'il existait sur une plus grande échelle au Cambodge et au Siam, tel qu'on le voit encore au Laos.

Tributaires de l'Annam depuis les temps éloignés, c'est sans doute aux difficultés qu'elles présentaient à une assimilation complète avec ce pays, tant en raison de l'insalubrité du climat, qu'à cause des

- 2°) Les *Méos*, *Man* et *Yaos*, de race chinoise, restés dans la région à la suite de guerres ou d'invasions. Physiquement ils diffèrent absolument des *Khas* dont ils s'écartent aussi par le costume et le langage.

On doit noter que dans les *pan* et le Tran-ninh une fraction de la population est laotienne.

accidents du sol, qu'elles doivent d'avoir conservé une certaine autonomie, et vis-à-vis les unes des autres une véritable indépendance.

Serrées entre l'Annam et le Laos, d'où elles tirent par échanges le sel et quelques produits ou objets de première nécessité, elles étaient par suite de leur régime, des voisins points craints, et aussi des tributaires ne craignant que relativement les deux peuples avec lesquels de bonnes relations étaient presque indispensables.

Elles eussent facilement, sans doute, pu former une union plus intime, devenir une sorte de Suisse, si le sel en particulier s'était trouvé abondant dans leur sol comme on le rencontre plus au Sud du Laos.

Elles ne paraissent pas avoir eu de chefs ayant, dans le passé, cherché à les grouper en nation. Elles ne sont ni guerrières, ni querelleuses, semblent ne savoir qu'obéir, leur docilité les rend susceptibles d'être pour la défense, utilisés dans une forte mesure.

Les Thaïs éprouvent de l'éloignement pour les Annamites qui n'ont pas grande considération pour eux. On peut expliquer par la différence de morale que l'éducation donne aux deux races, la séparation marquée qui existe et qu'on peut comparer, quoiqu'elle soit ici moins forte, à celle qui, dans le Sud de l'Indo-chine, écarte le Cambodgien de l'Annamite.

Les Pou-Thaïs et les Pou-Euns observent le bouddhisme pur, c'est à ses préceptes qu'ils doivent une douceur de mœurs, une honnêteté qu'on remarque sitôt en contact avec eux.

Cette religion, bien plus que les races, a partagé l'Indo-chine en deux grandes fractions, celle du bouddhisme chinois ou région annamite et celle du bouddhisme pur ou région khmère et thaï.

Dans la seconde de ces divisions, les Khmers (Cambodgiens), introducteurs des dogmes de Ceylan, ont conservé la première place au point de vue de la pureté dans l'observation de leurs enseignements ; Les Pou-Thaïs les ont reçus les derniers, on trouve des pagodes dans leurs villages, on peut dire que le frottement avec les Chinois et les Annamites, tout en ayant singulièrement dénaturé leurs pratiques, n'en a point entamé la morale.

Il est intéressant de constater l'incroyable résistance qu'offre l'esprit des populations de cette région khmère thaï à toute modification fondamentale de leur organisation ou de leurs usages.

Tolérantes à l'extrême, hospitalières pour les missionnaires catholiques par exemple, elles n'ont, sur aucun point des pays qu'elles habitent, cédé à leurs efforts ; ceux-ci ont depuis longtemps renoncé à les amener à eux, et si leurs établissements prospèrent néanmoins, c'est qu'ils attirent les gens des autres origines qui y vivent isolés.

Respectueuses pour l'Européen dont elles savent la supériorité, elles pourront le désirer comme protecteur et comme ami, mais elles n'accepteront son immiscion dans les détails de leurs affaires, qu'avec une douleur voisine du désespoir et de la révolte.

On ne saurait méconnaître ces titres à l'attention. Songer à administrer les Pou-Thaïs par les procédés appliqués en Cochinchine et en Annam, serait une erreur comme s'en serait une pour le Cambodge, le Laos et le Siam, dont les populations ont une vie identique à la leur.

[1.] INSTALLATION DES BANDES CHINOISES DANS LE PAYS

Depuis surtout l'entrée en scène de la France au Tonkin, un nouvel élément de population, des bandes de pillards connus sous le nom de *Hô's* et distingués en pavillons rouges, jaunes et noirs, s'est imposé à la population dans le pays.

Les premiers, venus mal armés du Yunnan, ont d'abord parcouru la rive droite de la Rivière Noire et sont descendus dans le Tran-Ninh, refoulés par les pavillons jaunes qui, eux-mêmes, ont été obligés de céder les rives du cours d'eau aux pavillons noirs reculant devant notre action militaire².

² C'est depuis une quinzaine d'années que les bandes chinoises ont surtout commencé leurs incursions dans les cantons thaïs et le Tran-Ninh, et transformé la piraterie en profession. A la même époque, les chefs du pays de Luang-Prabang ont demandé l'aide des Siamois pour les chasser. Ceux-ci, à différentes reprises, envoyèrent des mandarins qui, suivis d'un nombre plus ou moins grand de gens levés dans les provinces voisines, tentèrent d'effrayer les bandes, puis de s'entendre. Leurs démonstrations et leurs démarches eurent un résultat négatif.

Pour vivre dans les belles vallées sans en réduire les habitants à la misère, sans les forcer à fuir dans les forêts ainsi que l'on fait sans doute autrefois devant les Pou-Thaïs et les Pou-Euns, les peuplades dispersées actuellement sur les pentes et les sommets des montagnes, les chefs de bandes ont dû se partager pour ainsi dire le territoire, et astreindre leurs hommes à observer une certaine mesure dans les rapports avec les habitants.

Il s'en suit que, malgré la gêne que cause à ces derniers leur présence, ils les supportent sans trop de peine, surtout parce qu'en somme s'ils pressurent le pays, ils le protègent contre d'autres bandes

En 1883, le docteur Neïs, cherchant une route sur la rive gauche du Mékong pour gagner Luang-Prabang, dut battre en retraite et abandonner son bagage devant les Pavillons rouges qui s'avancèrent jusqu'au Mékong.

Les Siamois, quelque temps après, firent marcher des levées d'habitants contre eux, mais ils subirent un échec grave, en tentant d'entrer dans le Tran-Ninh, leur chef, le Phya Ratt fut ramené blessé après avoir perdu une vingtaine d'éléphants.

Le 3 novembre 1885, une troupe régulière forte de 300 hommes quitta Bangkok pour Luang-Prabang. A peu près à la même époque une autre, de même force, partit pour Nongkay (centre important sur le Mékong).

Chacune d'elles se grossit en route de 500 hommes. La troupe de Luang-Prabang arriva dans la capitale laotienne le 8 janvier 1886, y séjourna 7 jours, remonta le Nam Hon jusqu'à Muong Ngoi et gagna Muong Son, chef-lieu d'un des 6 *opan*, situé sur le Nam Hett, gros affluent de droite du Song Ma.

Elle hiverna à Muong Son et envoya des détachements demander la soumission des chefs indigènes ou chinois des 6 *opan*. Un de ces détachements, commandé par un cousin du général siamois, le capitaine Yem, ancien élève de l'école militaire de Vienne, fut surpris par une bande, détruit, son chef fut tué ; un autre fut cerné à Muong Hett par la bande qui y est établie ; et dû entrer en arrangement avec elle, laissant le pays à sa discrétion.

300 hommes furent emportés par la fièvre à Muong Son pendant la mauvaise saison. Aussitôt le temps sec venu, la colonne réduite de moitié se dirigea sur Dien-Bien-Phu où elle séjourna de novembre 1886 à avril 1887 ; avisant les chefs des 12 cantons d'avoir à reconnaître l'autorité siamoise, leur disant qu'il y avait eu entente avec la France et que la Rivière Noire serait désormais la frontière.

Sauf ceux du Canton de Lai-Chau, tous les chefs des pays de la rive droite de la Rivière Noire (Luang-Chau, Quin-haï, Tuangio, Tuan-Chau) se soumirent à cet ordre de choses ; on leur enleva leurs anciens titres, on leur donna de nouveaux avec quelques cadeaux et après avoir inutilement menacé Lai-Chau, le général thaï, ayant pu s'emparer par surprise de 3 fils du chef de ce district, se retira sur Luang-Prabang, puis regagna Bangkok.

cherchant aussi le pillage et une terre pour s'établir, et qu'ils tâchent, pour leur sécurité, de ne point exaspérer les gens dont ils épousent les filles et avec lesquels ils finiront peut-être par se confondre.

[2.] ENTRÉE EN SCÈNE DES TROUPES RÉGULIÈRES SIAMOISES, PUIS DES TROUPES FRANÇAISES

Dans sa marche en 1886, la troupe siamoise de Luang-Prabang avait d'abord tenté d'expulser les Chinois, mais après un premier échec, elle jugea prudent de s'entendre avec leurs chefs, et, leur laissant dans les cantons les situations qu'ils y avaient prises, se trouva heureuse de les voir accepter l'autorité nominale de Siam abandonnant pour ainsi dire le pays à leur discrétion³.

Les événements de Luang-Prabang et de Laïcat (juin 1887 et janvier 1888) eurent un retentissement considérable dans le Laos ils y accrurent singulièrement et notre prestige et notre influence. Les dire sommairement suffit à montrer quelle était, avant leur accomplissement, la situation en général dans la région qui nous occupe, quel rôle les bandes y jouaient, et aussi l'inquiétude des habitants à l'idée qu'ils se faisaient des conséquences de la conquête française.

Un des 12 cantons (Chu-Thaïs) celui de Laï-Chau limitrophe du Yunnan dont il était tributaire, en même temps qu'il l'était de l'Annam et de Luang-Prabang, avait sur son territoire 300 Chinois sous un chef nommé Huyen Khao.

Celui-ci en réalité s'était imposé au pays, mais il le protégeait, et vivait bien plus aux dépens des cantons voisins qu'aux siens.

Le général siamois, pendant qu'il parcourait la région, avait inutilement tenté d'entrer en relations avec Laï-Chau ; on l'y voyait trop faible pour s'imposer, on se sentait assez loin et assez fort pour le négliger.

³ Les Pavillons rouges viennent du Yunnan, les jaunes et les noirs sont en majorité originaires du Quang-Si et du Quang-Tong, mais on compte parmi eux beaucoup de gens du Yunnan. La plupart de ces hommes ont joué dans le Delta, dans de plus fortes troupes à l'époque qui a précédé notre arrivée, le rôle qu'ils jouent chez les Pou-Thaïs par petites bandes, et, en somme Huyen-Khao (Laï-Chau), le Oug-Ba (Takhao), Kao-ye (Muong Hett) etc., sont des Lu-Vinh-phnoc au petit pied. Des bandes semblables occupent encore certaines parties du Tonkin proprement dit.

Mais lui, alors à Dien-Bien-Phu, réussit à enlever trois des fils du chef du canton, et les expédia à Bangkok, où il se retira ensuite avec ses troupes croyant sa capture suffisante pour amener la soumission de ce canton à Siam.

Connaissant sans doute le départ des Siamois, le père leva 500 hommes dans le pays et moyennant une forte somme d'argent, leur adjoignit la bande chinoise ; ils partirent sous la conduite de son fils aîné, Déo-Van-Ki (Kam-Oum) 1^{er} avril 1887.

Luang-Prabang fut pillé, détruit (10 juin) en représailles, et l'expédition rentra à Lai-Chau.

En apprenant cette nouvelle les Siamois mirent un des 3 captifs en route pour son pays. Il devait dire, c'est probable, qu'aucun mal n'avait été fait aux prisonniers, qu'on comprenait à Bangkok et excusait la destruction de Luang-Prabang, que les Français, l'ennemi commun, approchaient, qu'il fallait être unis et tout faire pour leur résister.

Quand le jeune homme arriva à Lai-Chau, le bruit qu'une expédition française se préparait à Lao-Kai commençait à circuler.

A notre autorité, à notre administration directe, on préféra l'autorité nominale de Siam. On se prépara à nous disputer le passage ; des envoyés partirent pour appeler le général siamois à l'aide.

Le gouvernement de Bangkok voulait nous créer des ennuis, nous susciter des obstacles, il ne songeait pas à jouer un rôle actif contre nous, il ne voulait pas davantage aux yeux de ceux que nous allions combattre, paraître nous soutenir ou nous approuver ; il jugea habile de retarder la marche d'une nouvelle troupe siamoise en route pour Luang-Prabang, laissant les gens de Lai-Chau dans un faux espoir et évitant de rencontrer la colonne française à Dien-Bien-phu ainsi qu'il avait été convenu⁴.

L'occupation de Lai-Chau, après la défaite de ses défenseurs, puis la marche de la colonne Pernot firent grand bruit dans les 12 cantons et jusque dans le Laos. Beaucoup y virent la vengeance par nos troupes du sac de Luang-Prabang, les Siamois cherchèrent à faire croire qu'il

⁴ Il y avait été entendu en novembre 1887, entre notre chargé d'affaires à Bangkok et le Ministre des affaires étrangères à Siam, que les chefs des colonnes françaises et siamoises se rencontreraient à Dien-Bien-Phu.

n'y avait là qu'un acte de guerre isolé, accompli à l'instigation du Quan-Chau de Chen-Tan (Quan-Phuong)⁵.

Aucun des chefs directs de la population des autres cantons ne songea à nous faire résistance ; seuls les Chinois fixés sur différents points, comprenant qu'on ne les tolérerait pas, tentèrent de nous

⁵ Le Quan-Chau du canton Pou-Thaïs de Thien-Tan, rive gauche de la Rivière Noire (en thaï, c'est le *muong* de Chau) est âgé de 32 ans ; il a passé l'examen des lettres annamites. C'est un homme intelligent mais qui n'avait eu occasion d'agir que dans un rayon très limité. La situation considérable que nous lui avons donnée ne l'a pas trop surpris quoiqu'il n'y fût point préparé.

Il servait Lu-Vinh-Phuoc, et en a reçu le conseil qu'il a suivi devenir à nous. Il est venu point seulement pour faire acte de soumission mais surtout parce que son pays était en partie tombé aux mains de son voisin de Laï-Chau ; en somme pour nous demander aide.

Nous l'avons tiré d'affaire (colonne Pelletier 1887) et, comptant sur sa reconnaissance, le considérant comme acquis à notre cause, voulant de lui des services que personne ne pouvait nous rendre, nous l'avons nommé chef des 16 *chans* qui comprennent les 12 cantons de la rive droite de la région, alors inconnue pour nous, et dans laquelle il devait conduire la colonne Pernot.

Aujourd'hui que le résultat a dépassé les espérances, on ne rend peut-être pas une justice suffisante au rôle qu'a joué celui que nous avons nommé Quan-Phuong ; cela précisément à cause de la récompense forte que nous lui avons donnée.

Il eut peut-être été plus sage de le satisfaire autrement qu'avec une situation qui en fait une sorte de prince des régions Pou-Thaïs, et crée entre les chefs de ces différents cantons et nous un intermédiaire qui n'existait pas sous le régime précédent.

Toutes considérations examinées, les chefs placés sous ses ordres par nous seuls, pourraient avoir à souffrir de sa situation prépondérante, mais comme ils y verront une sorte de consécration des promesses que nous leur feront de leur laisser leur autonomie, ils préféreront ce chef de leur nationalité aux fonctionnaires annamites qui, croient-ils, auraient pu être chargés d'organiser leurs cantons, leurs villages, comme le sont les districts, les communes annamites.

Nous ferons donc bien de le maintenir dans le poste qu'il occupe ; il peut être appelé à nous rendre des services dans l'avenir que notre faiblesse numérique peut rendre inappréciables.

Dans sa correspondance, notre agent à Luang-Prabang fait connaître qu'à Siam et au Laos, on lui attribue uniquement notre entrée dans la région des 16 *chans*, que la haine siamoise est grande contre lui ; qu'on est convaincu qu'il lui eut été facile de faire échouer, sans s'exposer à nos soupçons, la grande entreprise au succès de laquelle il a tant de part, et qu'on ne manque pas de juger sa conduite comme celle d'un traître à son pays.

arrêter ou plutôt, ne voulant pas fuir sans combat, ne se retirèrent des centres qu'ils habitaient qu'après avoir fait le coup de feu, puis disparurent de toute la région parcourue par nos troupes, et allèrent demander aux chefs des bandes les plus rapprochées, de les accueillir, grossirent leurs effectifs et augmentèrent la gêne des habitants.

[3.] QUELLE A ÉTÉ LA SITUATION APRÈS LE PASSAGE DE LA COLONNE PERNOT

La situation aussitôt après la rentrée des troupes du Colonel Pernot se trouva être celle-ci.

La création de cinq postes militaires nouveaux sur la Rivière Noire ou à petite distance dans l'intérieur sur sa rive droite, Lai-Chau, Tuan-Giao, Quin-Hai, Van-Ban et Son-La, montrera aux populations et aux bandes notre volonté irrévocable d'être les maîtres.

La bande chinoise de Lai-Chau (300 hommes), retirée avec les chefs et la population de ce canton à Muong-Boum au Nord-Ouest, sur un affluent de gauche de la Rivière Noire, y attendit les événements, continuant les tentatives de négociation avec les chefs des troupes siamoises de Luang-Prabang.

Celles vivant auparavant sur le pays entre Dien-Bien-Phu et Son-La, s'installèrent à Muong-Houng (200 hommes) et Muong-Hang (200 hommes), sur le Song-Ma supérieur, et s'y tinrent sur la défensive.

D'autres bandes qui n'avaient point eu occasion de nous résister, fixées dans les trois cantons de Moc-Chau, An-Chau et Mai-Son-Chau (200 hommes) et sur le Song-Ma, à Muong-Hett et Sopsan (200 hommes), voyant notre arrivée prochaine et ne croyant pas pouvoir traiter avec nous, envoyèrent demander aide au chef siamois avec lequel elles avaient, l'année précédente, eu des relations.

Résultats de la marche des troupes françaises

Le résultat de cette marche sur la rive droite de la Rivière Noire avait été considérable.

Elle avait permis d'établir la communication entre le Tonkin et le Mékong par la Rivière Noire et la route de Lai-Chau à Dien-Bien-Phu,

qui, n'exigeant que cinq jours de marche par terre, est certainement la plus courte et la plus facile ; celle qui sera la plus fréquentée dans l'avenir.

Elle avait montré à ceux qui nous résistaient ou se préparaient à le faire, que les obstacles naturels qu'offre le pays ne sauraient nous arrêter. Ceux-là, qui se trouvaient cantonnés dans les régions de la rive gauche, perdirent leur assurance et songèrent à entrer en arrangement.

Les agents siamois du Laos, auxquels les renseignements montraient la Rivière Noire comme loin d'être atteinte par nos troupes, et le terrain entre elle et le Fleuve Rouge comme nous étant disputé pied à pied, passèrent d'une confiance aveugle à l'excès contraire, ils crurent vrai le bruit qui se répandait, de la marche d'une colonne vers le Song-Ma et les 60 *pan*.

Ils crurent à notre arrivée prochaine dans le Laos même, et, cessant d'encourager les bandes et les gens du pays à la résistance, ne songèrent plus qu'à se ménager une retraite honorable des bords du Mékong qu'ils considérèrent comme devant à court délai tomber dans nos mains.

Elle mit dans un état d'attente inquiète, les populations les plus éloignées qui, bien décidées à favoriser notre arrivée si elle devait se produire, se sentaient assurées de la sécurité absolue dont elles voient jouir les cantons déjà occupés par nous, mais tremblaient à l'idée des désordres que la résistance des Chinois ou leur retraite pourrait amener chez elles, c'est à dire le pillage ou la destruction de villages que celles-ci n'auraient plus intérêt à ménager, et qu'elle ne voudraient sans doute pas laisser intacts entre nos mains.

Elle causa d'un autre côté une véritable démoralisation des bandes. Voyant le territoire libre se rétrécir de plus en plus, leur porte de rentrée vers la Chine fermée, celles-ci perdirent toute espérance de se maintenir malgré nous dans le pays. Bon nombre des hommes qui les composaient étaient fixés au sol par le mariage ou le commerce, ils songèrent à trouver le moyen d'y rester lorsque notre autorité serait établie. Les chefs chinois changèrent de ton avec les chefs indigènes et les amenèrent à leur promettre de nous demander qu'on les toléra.

Notre vice-consul à Luang-Prabang, vit, grâce au prestige qu'elle nous donna au Laos, l'influence française très augmentée et sa mission rendue beaucoup plus facile.

[4.] PASSAGE DE L'AGENT DE LUANG PRABANG AU TONKIN, ARRIVÉE AU LAOS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ÉTUDES, LEUR VOYAGE VERS LE TONKIN ET LEUR ENTRÉE EN RELATIONS AVEC LES BANDES CHINOISES

Telle était la situation lorsque celui-ci, de retour à son poste revenant du Tonkin, entreprit avec le capitaine Cupet de gagner de nouveau le territoire de la colonie, et de reconnaître une route passant le Song-Ma entre Phu-lé, notre poste le plus avancé sur ce cours d'eau, et Son-La, celui le plus avancé au-delà de la Rivière Noire, c'est-à-dire, en traversant précisément la région où sont établies les bandes énumérées plus haut. Pour atteindre le but, il fallait entrer en relations avec celles-ci, avoir même leur concours.

Plusieurs considérations permettaient d'espérer le succès :

1. Les tentatives d'entente avec elles faites précédemment par le général siamois, dont on allait avoir l'aide pour voyager.
2. La présence d'un Chinois chef de bande, autrefois amené à Bangkok, et bien traité, qui devait servir d'intermédiaire.
3. L'attitude des gens du pays ; ils avaient fait connaître la situation telle qu'elle a été dépeinte, on pouvait compter sur leur bon vouloir.

Non seulement on obtint le résultat désiré, mais on décida sans grande insistance les Chinois à faire des ouvertures de soumissions que les chefs des cantons, après avoir protesté de leur désir de vivre en paix sous notre autorité, appuyèrent.

Considérations sur la situation des Chinois vis-à-vis des habitants, manière de voir ces derniers à leur égard

Il est probable que les Chinois avaient conduit, par persuasion ou par menaces, les chefs indigènes à parler dans ce sens.

Ceux-ci pris à part dans les pays des bords du Song-Ma (Muong-Hett, Xieng-kho) tinrent un langage différent, ils allaient être réduits,

dirent-ils, à fuir vers les bois si les Français ne venaient pas rendre la sécurité à leurs villages et leur permettre de mettre leur récolte prochaine à l'abri.

Dans les cantons de Mai-Son-Chau, An-Chau et Moc-Chau, au contraire, ils dirent que le Ong-Ba, le principal chef, garantissait leur pays de tout mal depuis huit ans, qu'ils ne pouvaient se plaindre de lui.

Les premiers ne connaissant pas encore nos intentions, craignaient peut-être de nous mécontenter en se montrant favorables au maintien des bandes ; les seconds préféraient sans doute nous voir tolérer, plutôt que chasser, des gens qui les avaient exploités, qui continueraient sans doute à les gêner, mais dont bon nombre étaient unis à leurs familles et dont l'expulsion attirerait sur tout le monde des maux plus graves que ceux qu'ils subissaient.

Pour arriver à obtenir plus facilement les conditions de leur soumission, plusieurs chefs vinrent, avec notre agent à Hanoi, afin d'être présentés par lui au général en chef.

Comme gage de leurs bonnes dispositions, ils remirent au capitaine Cupet, qui retournait à Luang-Prabang par le Tran-Ninh, des lettres adressées aux chefs des nombreuses bandes retirées depuis longtemps dans cette région, afin de lui permettre d'accomplir son voyage sans difficultés et pour amener ces derniers à l'idée, au désir de les imiter dans leur soumission à notre autorité.

Les Hô, ce qu'ils sont, ce qu'ils valent. Ne pouvons-nous nous en servir ?

Des rapports précédents ont fait connaître ce qu'étaient les *Hô*, nom sous lequel on désigne indistinctement, dans les pays qui nous occupent, les bandes de Pavillons rouges, jaunes ou noirs, qui les infestent.

On sait le rôle qu'ils jouent, combien ils sont à charge aux populations qui, en les subissant, cherchent à tirer parti de leur présence et à assurer par eux la sécurité du territoire qu'ils ont envahi.

Les hommes composant les bandes sont originaires, en majeure partie, du Yunnan, du Quang-Si et du Quang-Tong. Ils sont hardis, déterminés, entreprenants, tant qu'ils sont pauvres.

Ils se marient dès qu'ils le peuvent et se mettent au commerce ou à la contrebande sitôt qu'ils ont assez de ressources pour tenter la fortune.

C'est l'état des chefs en général ; ils soudoient ceux qui doivent conduire à bien les opérations qu'ils conçoivent, pillage de villages ou de convois, escorte de caravanes protection de récoltes etc. Les chefs actifs des bandes se nomment Talahie et Chounhie, ce sont les lieutenants, ou mieux les agents de ceux-là devenus commerçants, qui les paient, et dont ils seront les associés plus tard.

La moralité de ces gens est nulle, en apparence, mais ils sont intelligents, ont une discipline réelle, admettent naturellement qu'on les considère comme solidaires les uns des autres et sont susceptibles de modifier, sinon leur genre de vie, du moins leur genre d'affaires, du jour au lendemain.

Ils sont de ces mêmes hommes, expéditeurs, chefs ou conducteurs des incroyables caravanes de mulets, qui marchant toute une saison pour arriver au but, vont, sans qu'on puisse sur leur route se plaindre d'eux, respectés parce qu'ils se gardent, de Mangtsé ou de Yunnan, jusqu'en Birmanie, à Mandalay, même à Moulmein, échanger les produits de leur industrie ; tapis, fourrures, feutres ; de leurs cultures : thé, opium, soie ; de leurs mines : étain, plomb, cuivre ; de leurs forêts : musc, huiles etc., contre ceux d'Europe qu'un jour, notre commerce pourra leur offrir au passage, sur les bords du Fleuve Rouge, de la Rivière Noire, du Nam-Hou et du Mékong.

Les Hô's pillent, exploitent en bandits nos régions laotiennes parce qu'ils peuvent le faire impunément ou sans grands risques, mais ils vivent misérablement, presque sans profit, sur ces cantons ruinés où la sécurité n'existe même pas pour leur commerce, et dont les populations ne restent aux cases qu'autant que leurs exigences ne dépassent pas une limite acceptable.

Après avoir, pour d'insignifiants salaires, combattu contre nos soldats, puis vagabondé, traînant pour la plupart avec eux de nouvelles familles, ils se voient dans la nécessité ou d'abandonner celles-ci ou de

fuir vers leur pays d'origine ou de résister désespérément à nos armes sans espoir de succès.

Dans de pareilles conditions, ne peut-on croire sincères leurs ouvertures de soumission, ne peut-on même espérer les voir à bref délai nous servir d'intermédiaires commerciaux avec le Yunnan, et, si le gouvernement chinois continue à s'opposer à l'établissement de relations entre ce pays et nous, ne peut-on croire que ces gens, qui, pour un maigre profit risquent leur vie ici, n'hésiteront pas à tenter, pour un gros bénéfice, d'amener par exemple à nos premiers postes, les mulets qui manquent pour nos ravitaillements, de détourner même les caravanes de la voie de Birmanie lorsque nous serons en mesure de leur fournir ce qu'elles y vont chercher, de leur acheter ce qu'elles y portent.

Moyen d'établir notre influence, puis notre direction dans la région ; comparaison entre ce pays, le Cambodge et le Laos

Cet exposé a montré ce qu'est la population, il dit ce que sont ceux qui, hier, jouaient le rôle de maîtres.

Il montre aussi que la seule présence d'agents ou d'officiers français isolés peut suffire à nous faire accepter dans ces régions d'accès difficile dont on ne saurait, quant à présent du moins, tirer des ressources suffisantes pour compenser les frais d'une organisation administrative semblable à celle que nous faisons fonctionner au Tonkin.

Aussi bien, les habitants de ces trois régions montagneuses craignent, beaucoup plus qu'elles ne la désirent, notre ingérence dans leurs affaires ; les chefs du pays n'ont pas manqué de demander aux membres de la mission d'aider à ce que le gouvernement français leur conserve le régime sous lequel ils vivent, il n'est pas douteux que notre mode d'administration les effraie.

Nous avons pour but d'étendre l'influence française, puis notre direction, non seulement sur ces pays mais sur ceux du Laos ; il est nécessaire pour réussir de procéder d'une façon qui, tout en assurant la sécurité, ne déplaise pas aux habitants, ne nous aliène pas leur esprit,

non plus celui des populations voisines, qui, loin d'avoir à craindre l'avenir et ses conséquences, doivent être amenées à le désirer.

Les Annamites du Tonkin paraissent s'accommoder du régime qui nous a réussi en Cochinchine, mais on peut affirmer que les populations thaïes ne s'y feraient pas plus que ne s'y sont faites celles du Cambodge, avec lesquelles elles ont tant de points communs.

De même qu'au Cambodge nous avons autrefois exercé une réelle autorité avec un agent seul, sans troupes, de même, nous pouvons arriver à nous insinuer peu à peu dans des régions qui ont les usages, les mœurs, la religion, le système d'administration des Cambodgiens, en y pénétrant en explorateurs, en y demeurant en observateurs, en y devenant peu à peu protecteurs.

De même qu'au Cambodge, cet agent a pu obtenir tout en étant seul, sécurité pour le commerce et les voyageurs. De même les vastes territoires thaïs et laotiens⁶ pourront assurer par leur seule présence, vis-à-vis de la population proprement dite, le calme que notre prestige moral fera craindre de voir cesser et que notre force ne suffirait peut-être pas à rétablir s'il venait à s'altérer par suite de notre attitude.

Impression produite aux Laos par notre marche. Effets que produiront dans la vallée du Mékong nos procédés à l'égard des populations thaïes et des bandes chinoises

L'état ordinaire de tranquillité de la partie occidentale de l'Indochine, dû surtout aux mœurs que le bouddhisme y fait régner, n'est point contestable. Ce n'est pas le Cambodge seulement qu'on peut citer comme exemple à l'appui, mais le Laos entier, où, sans un seul soldat, le Siam, exerçait jusqu'à ces derniers temps une autorité indiscutée.

Lorsque ce gouvernement a mis des troupes en marche vers les frontières, c'était surtout pour tâcher de faire acte de possession devant nos progrès ; il a su prendre pour prétexte les incursions de ces

⁶ Un rapport, n° 20, adressé au département des affaires étrangères, et dont copie a été envoyée au Résident Général de l'Annam et du Tonkin, expose la situation au Laos, envisage l'avenir et contient une note de programme pour l'établissement de notre influence.

mêmes chinois devant l'offre de soumission desquelles nous nous trouvons actuellement ; s'il n'a pas réussi, c'est qu'il ne croyait pas leurs bandes aussi sérieusement constituées.

Les Laotiens savent que la présence des forces siamoises qui ont attiré sur leur pays d'irréparables malheurs, est insuffisante pour leur garantir le repos ; ils les voient s'entendre, non en vainqueurs mais pour ainsi dire en alliés craintifs avec les pillards, obligeant ainsi les populations à supporter ceux-ci.

Écrasées par leur misère, elles ont les yeux sur nous. Notre prestige singulièrement grandi par les événements, nous facilitera la tâche dans une très forte mesure, notre conduite vis-à-vis des Pou-Thaïs et des Phoi-Euns, doit faire le reste.

Suivant que nous serons plus ou moins sages et habiles avec ceux-ci, nous serons désirés ou craints par les habitants du Laos.

Ces considérations doivent éclairer nos décisions sur ces deux questions sérieuses : l'organisation du pays de la rive droite de la Rivière Noire et les conditions mises à la soumission des bandes chinoises qui y sont cantonnées ou établies.

Comment devons nous procéder pour amener à nous les populations et assurer la sécurité sans avoir à faire d'expéditions

1ère question : organisation du pays

La première est capitale, quoique la seconde en apparence paraisse plus grave.

- Que pouvons-nous demander à ces régions ?
- Que désirent-elles de nous ?
- Que peuvent-elles faire en cas de mécontentement ?

Aux pays Pou-Thaïs, peu habités, peu accessibles, pauvres, sur lesquels la nécessité nous oblige à mettre notre autorité, nous devons demander :

- 1°) un impôt léger ;
- 2°) des hommes pour leur défense ;
- 3°) une aide absolue aux marches de guerre sur leur terrain.

L'impôt existait sous le régime précédent, il doit être maintenu, bien plus pour le principe qu'à cause de son importance ; s'il peut être en ce moment, bon de le réduire en raison des circonstances, de même qu'il pourra devenir possible de l'augmenter quand notre autorité sera plus tard bien établie, et que la sécurité aura amené l'aisance, ou, si les événements nous obligent à demander des sacrifices aux populations.

Des hommes, volontaires ou à la charge des cantons, sont nécessaires pour l'ordre et la défense, nous ne pouvons nous en passer dans les montagnes où les soldats annamites, enfants des plaines, supportent mal les fatigues, ne résistent pas au climat.

L'aide à nous donner pour besoins de guerre, partisans, porteurs, vivres, peut-être indispensable dans des conditions point prévues ; il est nécessaire que les gens le sachent et aussi qu'ils ne doutent pas qu'on les dédommagera toujours de leurs dérangements et de leurs fournitures.

Que désirent-elles de nous ?

Le maintien du régime sous lequel elles vivent et la sécurité.

Pouvons-nous leur donner ces deux satisfactions ?

La première, oui, en réagissant contre notre esprit d'assimilation uniforme à la partie de l'Indo-chine déjà organisée.

Nous ne sommes pas en mesure de donner complètement la seconde immédiatement.

En tentant de le faire nous devons craindre de ne pas réussir, de diminuer par conséquent, notre prestige. Il nous faut chercher le moyen d'arriver peu à peu au résultat sans montrer notre embarras.

Que peuvent-elles faire en cas de mécontentement ?

Si nous ne leur donnons pas satisfaction, elles ne se tourneront probablement pas activement contre nous, mais elles peuvent renoncer à nous aider de toute leur bonne volonté comme elles le font, et en venir à faciliter aux Chinois une résistance qu'il dépend de nous de faire cesser.

Dans ces conditions il serait naturel et sage de ne pas discuter le premier point pour que le second ne nous mette pas dans une situation fautive ; laisser plutôt voir de l'indifférence que de la faiblesse.

2ème question : conditions mises à la soumission des Chinois

En ce qui concerne les bandes, c'est-à-dire le rétablissement de la sécurité, deux solutions se présentent, leur expulsion par la force, ou l'acceptation de leur soumission dans des conditions à examiner.

Quels que soient du reste les dires des habitants et des chefs Pou-Thaïs et Pou-Euns, il n'est pas douteux qu'ils seraient aises d'être débarrassés des Chinois, dont nous ne pourrions tout de suite, sans doute, faire cesser les exigences.

Si nous n'avions aucun avantage à laisser ces aventuriers se fixer sur nos territoires, si nous n'avions pas à craindre que notre attaque ne les jeta sur le Laos, en pillards ou dans les bras des Siamois en alliés, et si nous étions en mesure de marcher contre eux, nous ne devrions pas hésiter un instant.

Mais les opérations militaires sont coûteuses, nous n'en pouvons faire pendant les pluies, au beau temps même, elles sont difficiles à l'extrême dans les ravins, sur les pentes et les sommets des montagnes, que parcourent les sentiers, seuls chemins du pays ; leur succès n'est possible qu'à force de prudence, de sagesse et de prévoyance, nous ne connaissons pas le terrain et nous manquons d'argent.

Si nous n'avions pas eu cette année le grand résultat qu'a donné la campagne faite par la colonne de Lai-Chau, peut être aurions-nous eu intérêt à voir les bandes s'éloigner vers les terres laotiennes et y créer des embarras aux Siamois ; mais leur soumission à nous, dans la situation actuelle, inquiétera bien plus ceux-ci que leur invasion ne les troublerait.

Nous devons donc prendre garde de pousser les bandes sur le Laos, où le Siam pourrait les bien accueillir pour deux causes, la première parce qu'il n'est pas capable de les repousser, la seconde parce qu'elles resteraient nos ennemis nous disputant le terrain pied à pied. Il pourrait même arriver que les agents du gouvernement de Bangkok les soudoyassent comme cela est déjà arrivé⁷.

⁷ Le chef de la bande qui a tenu tête au colonel Pernot à Tuan-Giao avait reçu 400 roupies du général siamois en 1887, sous le prétexte de veiller à la sécurité du pays.⁷

En tolérant ces hommes sur notre territoire, nous les gardons comme menace pour le voisin. Nous pouvons, si nous nous y prenons bien, tirer par ailleurs grand parti d'eux, soit pour la mise en rapport des terres, soit pour l'introduction du commerce et l'établissement de relations avec le Yunnan, peut être même pour la guerre.

Il ne doit donc pas y avoir d'hésitation. Nous ne devons pas entreprendre de les chasser mais de leur faire des conditions point rigoureuses, paraître généreux et néanmoins sauvegarder les intérêts des habitants.

Considérations au sujet des conditions de soumission

Les soumissions sont demandées actuellement :

- 1°) Par les bandes du vieux pavillon noir nommé Ong-Ba, établies dans les cantons de Mai-Son-Chau, Au-Chau et Moc-Chau.
- 2°) Par celles de Kao-Ye, autre chef installé à Muong-Hett, sur le Song-Ma supérieur.
- 3°) A Lai-Chau, par les chefs et la population, la bande du Yunnan aux ordres de Huyen-Van-Khao.

L'entente avec les Chinois étant considérée comme nécessaire, une règle à adopter est de n'imposer que des conditions qu'on sait pouvoir être acceptées et observées.

Il ne faut pas se faire d'illusions, les chefs avec lesquels on traitera feront sans doute remarquer celles qui leur paraîtront difficiles à admettre ou dures, ils n'oseront les refuser, mais lorsqu'ils seront loin, en tiendront-ils compte ? Le doute est permis.

Nous devons donc prendre le parti de nous montrer généreux ou ignorants de la situation, plutôt que paraître céder à des exigences ou nous exposer à faire de mauvaise ou d'inutile besogne.

Il peut y avoir lieu de traiter différemment les gens de chacune des 3 catégories, mais deux conditions générales, toujours les premières mises en question, en pareil cas leur sont communes.

L'une est naturelle et ne fera pas l'objet d'une discussion. Utilisation comme intermédiaires des chefs soumis, pour amener à entente les

bandes plus éloignées ; emploi de leur action contre elles au cas de refus de traiter.

La seconde est grave nous l'imposons d'habitude toujours la 1ère, c'est le désarmement, la confiscation des armes.

Est-elle sage ? Est-elle même sérieusement possible ?

Elle fait penser aux gens, qu'on les craint ou se défie d'eux, leur enlève ce qu'ils considèrent comme le plus précieux de leur avoir, dans des pays déserts où l'ordre est à la discrétion de chacun, les met dans une situation humiliée, et fait sans solidité l'accord qui a cette condition pour base.

Ceux-là qui livrent leurs armes volontiers ne seraient pas à craindre si on les leur laissait. Ceux ayant une arrière pensée savent ne pas les livrer.

Au Cambodge en 1878 et 1884, le désarmement n'a mis dans les magasins que des armes inutiles, il a froissé les populations et en dernier lieu été une des principales causes de révolte. Les mauvaises armes n'ayant pas plutôt été livrées, qu'on en achetait de meilleures avec la pensée qu'il faudrait s'en servir.

Il est peu probable que cette condition soit acceptée franchement, son exécution entraînera toujours des difficultés dont on peut prévoir l'issue. Les gens établis proches de nous, la subiraient, quoique avec regret et ennui, mais elle suffirait à faire hésiter ceux éloignés, non soumis.

Ayant tout intérêt à vivre tranquille devant notre force, il est peu probable que les bandes du Ong-Ba, par exemple, qui ne nous ont pas combattus depuis les grandes affaires de Sontay et Tuyen-Quan, s'exposent à être expulsées en se servant contre nous, ou pour le pillage, des armes que nous leur laisserions. Leurs chefs sont venus à nous en grande confiance. Nous pouvons leur en montrer aussi. Nous verrons comment ils se comporteront. Cet armement permet de les utiliser, du reste, du jour au lendemain, comme partisans ou contre d'autres bandes.

Si le désarmement est écarté, on montrera aux intéressés cette question résolue dans le sens du maintien des armes dans leurs mains, comme preuve de confiance et aussi pour qu'ils soient prêts à donner aide s'il y a lieu.

Bases de l'entente des Siamois avec les Bandes en 1886 et 1887

Voici un fait intéressant à connaître :

Lorsque les Siamois firent la campagne de 1886 dans les 12 cantons et les 6 *pan*, il fut entendu avec les bandes que celles acceptant leur autorité recevraient des habitants sur le territoire desquels elles vivaient une ration de riz, qu'on leur élèverait des logements et qu'en revanche elles assureraient la tranquillité.

Ces conditions furent observées par les Chinois, mais en réalité bien plus pour le principe que dans la forme, et à tout propos, sous toutes sortes de prétextes, ils continuèrent à demander porcs, poulets, canards, argents, étoffes, etc, qu'on leur donnait parce qu'il n'y avait pas moyen de se soustraire à leurs exigences.

Depuis l'entrée des bandes dans les cantons, l'impôt a cessé d'y être réclamé, aussi bien par l'Annam que par le Laos en raison de la grande misère qui en était résultée.

Bases sur lesquelles les soumissions pourraient être acceptées par nous

On peut dès à présent prévoir que les soumissions pourrons être menées à bien sur les bases suivantes :

1. Bandes des cantons de Moc-Chau, An-Chau et Mai-Son-Chau.

Le Ong-Ba exerce depuis 8 ans l'autorité dans ces trois cantons. Ils ont joui avec lui d'une tranquillité réelle jusqu'à présent et il ne s'y est passé aucun acte de guerre.

Ce vieux chef jouit d'une autorité morale assez grande sur les bandes ne dépendant pas directement de lui, partout dans leur voyage les membres de la commission d'études, l'ont constatée ; il a pu avec une lettre, faire bien accueillir l'un d'eux par les Chinois de Fouyen-Chau à Ban-Yen et a pensé suffisant pour la sécurité du capitaine Cupet, voyageant dans le sud avec une petite escorte siamoise, de lui remettre des lettres de recommandation pour les chefs des bandes cantonnées dans le Tran-Ninh.

La fortune qu'il a sans doute, son âge (60 ans), la confiance qu'il nous a montrée en envoyant ses deux premiers lieutenants à Hanoi pour traiter de sa soumission, sont en quelque sorte garants de ses intentions pacifiques.

Il a environ 200 Chinois à ses ordres la plupart sont mariés dans le pays, bon nombre sont installés comme marchands à Takoa sur la Rivière Noire.

On aura la tranquillité dans la région en lui laissant sa situation, avec Takhoa comme résidence, et en lui abandonnant pour un temps limité, la moitié de l'impôt des trois cantons pour subvenir à l'entretien de ceux de ses hommes qui ne sont pas établis dans les familles ou comme marchands.

Lui donnera toute son aide pour le cas de passage d'une troupe française ou d'établissement d'un poste dans la région qu'il occupe. Il facilitera nos transports sur la Rivière Noire pour le ravitaillement des postes militaires.

Il s'engagera à veiller à ce que la population n'ait à supporter aucune exigence de la part de ses Chinois dispersés.

En ce qui concerne les armes, on lui montrera qu'il est de règle dans nos usages d'interdire à nos sujets la possession des fusils ; mais qu'en raison de sa situation, en contact avec des bandes armées, point en rapport avec nous, dans une région où nous n'avons pas encore de postes militaires, où il peut être obligé d'avoir à se défendre et où il sera momentanément chargé de maintenir l'ordre, nous laissons les armes à sa bande, les gens établis isolés, gardant les leurs chez eux, lui, ayant sous sa responsabilité celles des hommes sans moyens d'existence, qui, réunis en troupe, deviendront disponibles comme partisans si le besoin s'en fait sentir.

Le Quan-Phuong auquel il obéira sera intermédiaire entre nous et lui. Il règlera les questions de détails, recevra les plaintes des habitants et s'il y a lieu demandera notre intervention pour faire observer les conditions acceptées.

Le Ong-Ba s'emploiera d'accord avec le chef de la bande de Muong-Hett pour amener les bandes de Muong-Hang et Muong-Hang à nous faire des ouvertures de soumission.

2. Bandes du Song-Ma supérieur fixées à Muong-Hett et Sop-San, sous le chef chinois Kao-Ye.

Kao-Ye est un ancien pavillon jaune, âgé de 45 ans, il a vécu 20 ans au Ton-kin comme partisan et parle annamite, il a reçu en nous combattant 8 blessures dont il montre les cicatrices. Dans le pays depuis 2 ans, il a, pour second, son fils adoptif ; sa bande est d'environ 200 hommes répartis entre Muong-Hett, Sop-San et Ban Na-Yom. Son autorité ne s'exerce pas sur le pays dont il reçoit des contributions.

L'entente pourrait être faite avec celui-ci sur les mêmes bases qu'avec le Hong-Ba. Sauf ce point, qu'étant dans le territoire des 6 opan, il aurait à obéir non au Quan-Phuong auquel nous n'avons donné autorité que sur les 16 cantons, mais à un chef français dont l'installation dans le pays se ferait plus tard ; en attendant, il recevrait les instructions du Résident de Son-La par l'entremise du Ong-Ba son voisin.

3. Les chefs et la population de Lai-Chau, la bande de Huyen-Ven-Kao.

Dèo-Van-Seng, ancien Quan-Chau de Lai-Chau est âgé de 73 ans. Il y a une dizaine d'année, le gouvernement annamite le chargea du canton de Dien-Bien-Phu et nomma son fils aîné, Déo-Van-Ki, Quan-Chau de Lai-Chau.

Le vieux Dèo-Van-Seng ne se sentant pas capable de conduire les affaires de Phu, choisit des auxiliaires, l'un d'eux se rendit aux Siamois lors de leur marche en 1886. Ceux-ci lui donnèrent le titre de Phra-sa-Houa, et le nommèrent chef du canton à la place de Dèo-Van-Seng qui refusait de reconnaître l'autorité de Bangkok.

Le Phra-Sa-Houa leur livra ensuite par trahison 3 fils du vieux Quan-Phu. Il n'osa, après cet acte, rester à Dien-Bien-Phu, et suivit le général siamois à Bangkok (mars 1886).

Il l'a accompagné à son retour à Luang-Prabang, mars (1888) ; mais notre Vice-Consul ne put alors obtenir du général siamois qu'il fut mis à sa disposition en même temps que les fils de Dèo-Van-Seng rendus à la liberté ; sans doute, on craignait pour lui, des mauvais traitements dans son pays.

Dèo-Van-Ki, dont la marche sur Luang-Prabang et la défense de Lai-Chau sont dites plus haut, est actuellement établi sur la haute Rivière Noire et s'attend à y être attaqué d'un jour à l'autre par nous.

Son frère Dèo-Van-Houie venu à Hanoi pour faire des ouvertures de soumission pourrait être chargé de lui porter l'oubli du passé et la réintégration dans son canton dans les mêmes conditions faites à ceux qui ont accepté notre autorité.

Un point pouvait faire crainte difficulté. C'est par suite de la rivalité entre lui et le Quan-Phuong actuel que nous avons en apparence été amenés à marcher sur Lai. Les événements passés permettraient de douter de la possibilité s'amener Dèo-Van-Ki à accepter la prépondérance du Quan-Phuong, si Dèo-Van-Houie, consulté, n'avait répondu :

“Il y a deux ans nous étions très liés avec le Quan-Phuong ; la brouille n'est point notre fait mais celui de Huyen-Khao, le chef chinois qui était en réalité maître du canton de Lai. Dèo-Van-Ki sera comme moi très content d'accepter les conditions que nous fera l'autorité française.”

Ces paroles montrent bien le rôle des chefs de bandes dans les cantons, elles commandent la prudence vis-à-vis de Huyen-Khao, si, comme tout le fait croire, il est aussi désireux de se soumettre à nous

Huyen-Khao, de tous les chefs de bandes, est le plus facilement en rapport avec le Yunnan. Si les renseignements sur lui sont exacts, il aurait après la prise de Lai-Chau licencié une partie de sa troupe, alors d'environ 300 hommes.

Sans doute il doit être très riche, le pillage de Luang-Prabang et les sommes qu'il a reçues pour défendre Lai-Chau ont pu seul suffire à sa fortune. Il est donc possible qu'il trouve que reconnaître notre autorité est préférable à la combattre.

De même qu'il a été utile à Dèo-Van-Ki pour le maintien de la tranquillité dans le vaste territoire de Lai-Chau, de même il peut nous servir sur la haute Rivière Noire en attendant que nous soyons en mesure d'y procéder d'une façon plus régulière.

Nous n'avons pas d'offre de soumission de sa part, mais il est auprès de Dèo-Van-Ki, et l'acceptation de ce dernier peut entraîner la sienne

dans des conditions différant peu de celles faites aux autres chefs et qui pourraient, s'il y a lieu, être fixées sur le terrain.

Notre entente avec les Chinois pourra ne pas satisfaire, entièrement d'abord, les gens du pays. Mais il faut considérer que, comme il a été dit plus haut, nous ne sommes pas en mesure de faire mieux, et qu'à tous les points de vue les relations avec ces aventuriers sont préférables à l'hostilité⁸. Lorsque nous nous avancerons plus tard dans l'intérieur, sûrs de n'être pas inquiétés par nos armes, ils ne s'opposeront point à notre marche et nous la faciliteront. Les cantons peu à peu deviendront tranquilles et prospères, car on nous saura alors à même se faire justice de ceux qui les troubleraient.

L'acceptation de la soumission serait constatée par un écrit, remis aux chefs des différentes bandes, et par une carte personnelle donnée à chacun des hommes qui, s'établissant comme marchands ou cultivateurs, cesseraient de faire partie de leur effectif.

Ces pièces seraient remises aux intéressés par le délégué du général en chef en présence du chef militaire de la région et du Quan-Phuong.

Ce que nous pouvons demander aux habitants pour l'organisation du pays

Il a été dit plus haut, que l'occupation du pays nous amenait à demander trois choses à ses habitants : un impôt, des hommes pour la défense, et, pour les marches de guerre, de l'aide.

La question de l'impôt ne provoquera pas de difficultés.

La deuxième, celle des hommes, peut être conduite avec grande prudence et en tenant beaucoup compte des idées et des mœurs de la population.

Extrait d'une note sur l'armée siamoise

En terminant une note sur l'état actuel de l'armée siamoise notre agent à Luang-Prabang s'exprime ainsi :

⁸ Nous ne pouvons pas songer, par exemple, à leur appliquer le même traitement qu'aux bandes établies à l'est du Fleuve Rouge, et qui, pressées par nous, ne pouvaient trouver refuge en Chine

“ On a vu que les deux obstacles que rencontra le gouvernement siamois dans son expérience d'organisation d'une armée furent : 1°) l'opinion que les populations se formèrent du service militaire tel qu'il était pratiqué, et qui conduisit les familles à chercher à éviter, à n'importe quel prix, l'incorporation de leurs membres ; 2°) les désertions.

L'organisation politique et religieuse du pays permit à bon nombre de gens de se tirer d'affaire en rentrant au service des fonctionnaires ou en devenant religieux dans les bonzeries ; les gens aisés se dégagèrent ce qui est dans les mœurs, par des cadeaux aux mandarins chargés des enrôlements.

Tout le poids du service se trouva donc porter sur la fraction la plus misérable des villages. Or, si on remarque que le peuple n'est pas lié au sol par la propriété, que les hommes incorporés dans ces conditions ne sont guère tenus que par leurs familles, que celles-ci le plus souvent endettées, envisagent la fuite sans appréhension, souvent comme une amélioration à leur sort, qu'elles ne sont point embarrassées pour aller s'établir ailleurs, qu'en dehors des mandarins des provinces éloignées, qui ne se font aucun scrupule d'accueillir les fugitifs dont ils savent tirer parti, elles n'ignorent point qu'il ne manque pas de territoires où personne ne saurait les poursuivre, et qu'elles n'ont d'autre crainte que celle de l'arrestation au départ ; on reconnaîtra que les deux obstacles gênant le gouvernement dans l'exécution de son projet, se confondent en un seul ; les désertions étant la conséquence du premier.

Il s'en suit que si l'autorité voulait faire quelque chose, c'était à ce 1er obstacle qu'elle devait chercher à remédier. Elle ne l'a pas compris ou n'a pas cru pouvoir le faire, et se contente d'essayer d'arrêter le courant des désertions.

Quand celles-ci commencèrent à l'embarrasser, elle combla les vides en incorporant tous les jeunes gens qu'on pouvait arrêter dans les rues de Bangkok, et qui ne pouvaient justifier de leur inscription pour le Ratchakan sur les listes de mandarins quelconques.

L'origine de ces recrues n'était pas de nature à inspirer grande confiance dans leur fidélité, on ne pouvait s'étonner de les voir fuir à la première occasion.

On voulut aussi s'en prendre aux parents des déserteurs, il fallut renoncer à cet expédient qui avait pour résultat de faire fuir aussi les familles.

On ne réussissait guère à saisir les soldats échappés ; il arriva que dans certains cas, on mit tout en œuvre, inutilement, pour faire des exemples.

Lorsque l'expédition de Luang-Prabang se forma, on constata un matin, dans la même compagnie, la disparition de 15 cavaliers partis avec armes et bagages, c'étaient des Laotiens ; grâce à des mesures extraordinaires on parvint à en atteindre deux qui furent roués de coups de bâton ; l'un d'eux resta estropié.

Ce châtement ne fit pas l'effet désiré et la majeure partie des hommes, dont la libération était proche et désignés quand même pour marcher, disparurent ainsi que ceux auxquels il ne plut pas de se mettre en route.

La grande préoccupation devint le remplacement des déserteurs.

Ainsi qu'il a été dit au commencement, cette expérience de six années a été un insuccès, n'a donné que l'apparence d'une armée

Le gouvernement siamois, qui ne l'ignore pas, saura-t-il prendre les mesures qu'il faut pour remédier sûrement à la situation ?

Dans un pays qui jouit d'une aisance relative, où la propriété est établie, où l'administration est en mesure d'exécuter les intentions du gouvernement, comme par exemple en Cochinchine, il est possible d'établir un service militaire forcé, la conscription est même une conséquence obligatoire de l'accroissement de la richesse d'un pays, tout autre système y devenant ruineux si on tient à avoir une force militaire proportionnée, dans les conditions ordinaires, à sa population.

Mais ce n'est pas celui de Siam ; on peut plutôt dire que sous ce rapport, ce pays se trouve dans les mêmes conditions que le Cambodge dont il n'a pas l'homogénéité, mais dont l'organisation politique et religieuse, les mœurs, les usages sont absolument les mêmes ; dans l'un comme dans l'autre la propriété n'existe pas, et on peut dire que les populations, qui ne vivent point sur les rives des cours d'eau, sont presque nomades.

L'expérience acquise dans les deux pays (Siam et Cambodge) par un long contact direct avec les habitants, a conduit à cette conviction que pour arriver à y jeter les bases d'une organisation militaire sérieuse, on devrait :

- Ne prendre que des volontaires.*
- Laisser libres de se faire soldats, les gens de toutes les catégories du 'reachkar' ou 'ratchakan' (corvéables ou non corvéables).*
- N'accepter les esclaves ou endettés qu'après accord avec les maîtres des dettes.*

- Donner aux soldats comme solde ce que gagnent les ouvriers ou journaliers.
- Les loger de façon à ce qu'ils puissent avoir leurs femmes auprès d'eux.
- Les laisser se nourrir à leur guise ; se contenter de leur en donner la facilité en expédition.
- Leur donner un costume qui leur plaise.
- Ne pas accepter dans leurs rangs d'hommes de races, de mœurs différentes, tels que chinois, annamites.
- Ne leur donner pour chefs que des Européens ou des hommes de leur nationalité.
- Ne jamais donner d'avancement qui les choquent.
- N'en pas donner aux esclaves ou endettés qui n'ont pas achevé de se libérer.
- Ne pas fixer de durée pour le service et permettre aux soldats de le quitter en temps ordinaires lorsqu'ils le demandent.
- Enfin se contenter d'abord d'un effectif restreint ne s'élevant que peu à peu et dans une progression en rapport avec l'instruction de l'ensemble en augmentant les exigences d'admission en raison de la diminution du besoin des recrues.

En constituant une armée à service fixe, on crée en même temps les déserteurs et ces gens, qu'on met hors la loi, et, que dans des pays comme ceux-ci on ne peut atteindre, sont dangereux.

Voici un fait qu'il peut être utile de faire connaître. Lorsque la construction des nouvelles lignes télégraphiques du Cambodge fut décidée, le langage suivant fut tenu à une cinquantaine de Cambodgiens racolés dans les rues de Pnom-Penh. "Nous avons pour 6 mois de travail très dur. La solde c'est 8 p. par mois. Chacun se nourrira comme il l'entendra. Les malades seront soignés. Ceux qui voudront quitter seront libres de partir. Si ça vous va, choisissez cinq d'entre nous comme chefs d'équipe. Vous leur obéirez. Ils recevront 3 piastres en plus, par moi, et, vont tout de suite se mettre au courant du métier.

Le travail commença le lendemain, et fut, en pleine saison des pluies, enlevé en cinq mois (Juillet et Décembre). Pas un seul homme n'abandonna la besogne. Pas la moindre difficulté ne survint ni dans l'équipe ni avec les villages. Lorsque l'on décida la création d'une milice cambodgienne il fut prescrit que cette troupe en serait le noyau."

Recrutement des hommes pour la défense

Cet extrait d'une note sur la situation militaire d'un pays dont les habitants sont de la race de ceux qui peuplent en grande majorité les 12 cantons, les 6 *opan* et le Tran-Ninh, se recommande à l'attention.

Trois années vécues, après qu'elle a été écrite, parmi ces dernières populations que régissent, l'organisation, les mœurs du reste de la région Indo-Chinoise professant le bouddhisme pur, n'ont pas modifié cette appréciation en ce qui les concerne.

En tenant compte de la situation actuelle, et pour répondre aux besoins dits plus haut, on verra comme moyen le plus pratique d'appel d'homme des cantons :

- 1°) La formation de groupes de partisans irréguliers sous des chefs du pays, placés aux postes utiles dans des conditions telles que le service soit non seulement reconnu par eux, supportable, mais considéré comme un moyen d'existence.

- 2°) Le recrutement dans ces groupes d'hommes, en très petit nombre, destinés à former les cadres de fractions régulières. Il n'est pas douteux que ces hommes, instruits dans les différents postes français, conduits avec ménagements, avantagés comme solde et costume, ayant quelque liberté pour visiter leurs familles, ne se plaisent dans leur nouveau métier, qu'ils ne le préfèrent au service irrégulier et qu'on arrive à les recruter, sans peine, peu à peu, à mesure que l'instruction permettra l'avancement des premiers enrôlés, l'élargissement des cadres.

Dans la conduite d'une semblable affaire, il faut craindre de se presser et de n'arriver, par la rapidité d'exécution, qu'à un résultat négatif qui, sous une brillante apparence, pourrait compromettre le succès définitif, avoir des conséquences fâcheuses, nuire irrévocablement à de nouvelles expériences.

Aide à donner dans les marches de guerre - Transports

Pour ce qui concerne l'aide à nous donner dans les marches de guerre, un point, la question des transports, a une gravité exceptionnelle.

Voici un autre extrait de la note citée plus haut, qui permet d'établir une comparaison entre les différents modes de transports possibles dans ces pays et ceux dont nous disposons ou auxquels les circonstances nous réduisent.

Extrait sur ce sujet de la note sur l'armée siamoise

“Les transports militaires à Siam, se font par les moyens dont disposent directement les corps ou par des réquisitions faites par le gouvernement en temps ordinaire, et par les commandants de corps lorsque la troupe est en expédition. Les colonnes en marche, lorsqu'elles ne voyagent pas sur des cours d'eau, sont accompagnées suivant les régions qu'elles parcourent, d'un nombre suffisant d'éléphants, chars à buffles, charrettes à bœufs, mulets, bœufs, porteurs ou coolies réquisitionnés pour le transport des provisions et du matériel.

Les réquisitions sont faites aux dépens des populations et quoique elles soient pour elles une charge écrasante, le gouvernement siamois peut, avec une très grande facilité, réunir pour marcher dans les différentes directions du royaume, une quantité considérable des uns ou des autres. Les éléphants, particulièrement utiles, sont nombreux dans toutes les provinces en dehors du delta. En réunir 5 ou 600 n'est pas une difficulté.

Pour l'expédition de Nong-Kay, il en avait été levé 400, et presque en même temps celle de Luang-Prabang en exigeait 350.

Les chars à buffles sont surtout employés dans les régions basses ou l'eau indispensable aux bêtes se rencontre fréquemment.

Les charrettes à bœufs servent dans les terrains secs, plats, généralement sillonnés de petits chemins tracés par elles.

On emploiera les bœufs porteurs et les mulets dans les régions accidentées.

Les coolies sont utilisés partout comme complément, mais ce n'est que faute d'autre moyen qu'on les emploie.

Un char à buffle prend ordinairement 7 à 8 piculs de bagages, une charrette à bœuf deux, rarement trois. Les bœufs porteurs et les mulets reçoivent souvent une charge de deux piculs, quatre coolies enlèvent un picul.

Pour les éléphants, qui ici ne reçoivent aucune ration, on n'est pas dans l'habitude de leur donner de fortes charges comme dans l'Inde, par exemple. En dehors de son bât et du cornac, chacune de ces bêtes prend à peine trois ou quatre piculs. ”

Utilisation des éléphants et des mulets pour les transports en campagne

Dans la partie française de l'Indochine, certaines régions comme le Cambodge et la Cochinchine ont la plupart des moyens de transports qui viennent d'être énumérés, mais le défaut de communications ne permet pas de rendre ceux-ci communs, sinon à tout le pays, du moins, aux fractions où quelques-uns en particulier s'imposent absolument.

Les cantons montagneux qu'habitent les Pou-Thaïs et les Pou-Euns, entre autres, ne peuvent être parcourus dans de bonnes conditions par des troupes, qu'autant que celles-ci disposeront tout au moins pour les transports de leurs bagages d'un nombre de bêtes suffisant, éléphants, bœufs ou mulets.

Or l'unique moyen de transport actuellement à notre disposition dans ces contrées où la population est très restreinte, c'est l'homme.

Si on considère les charges que crée aux habitants l'emploi des porteurs, si on se rend compte de la lenteur qu'il impose aux marches dans les sentiers, sur des pentes, dans des ravins souvent presque impraticables, si on voit les inconvénients qu'il a pour la conduite, la sécurité des convois, qui, dans ces trajets où il faut constamment marcher à la file indienne, arrivent à des allongements considérables, on reconnaîtra non seulement l'avantage énorme qui résulterait de l'introduction des éléphants du Cambodge et du Laos, ou des mulets du Yunnan, par fortes quantités, dans notre système d'approvisionnement de guerre, mais la nécessité absolue de les employer presque exclusivement non seulement pour le service des troupes, mais aussi pour les besoins, le développement du commerce.

Voici des comparaisons utiles à établir :

Le coolie réquisitionné est payé 0,12 \$ par jour. Il porte 18 à 20 kgs se fatigue très vite, et, s'il provient du delta, supporte difficilement les

marches dans les montagnes, résiste mal à leur climat. Il a besoin d'un kilo de vivres par jour.

Le mulet d'Europe auquel nous renouons revenait à 400 piastres ; il lui fallait une ration spéciale, il ne supportait que très peu de temps, le climat ; un conducteur par bête était nécessaire.

Le mulet du Yunnan vaut, pris dans son pays, 10 à 15 piastres ; il marche une dizaine d'années, porte environ 100 kilos, n'a pas besoin de ration, ne nécessite qu'un conducteur par 10 bêtes.

Un éléphant de charge, mâle ou femelle, vaut en moyenne au Cambodge 250 piastres, au Laos 500.

On l'utilise pendant une cinquantaine d'années à partir de l'âge de 18ans.

Il porte, en outre du cornac et de son bât, 180 à 200 kilos.

Il n'a besoin d'aucune ration.

Dans l'Inde, employé pour le service des troupes anglaises, il porte souvent plus du double, mais il reçoit une ration de grain ou de fourrage, suivant la région où on l'entretient, qui coûte à l'état de 3 à 8 francs par jour même en temps de paix ou de repos.

Autrefois les transports entre le Laos et l'Annam par le Tran-Ninh se faisaient à dos d'éléphant. Le défaut de sécurité les a depuis longtemps interrompus.

Aujourd'hui, les caravanes allant du Yunnan en Birmanie sont exclusivement composées de mulets.

Les terrains sont les mêmes dans les différentes régions à parcourir, les difficultés se ressemblent, elles ne sont pas de nature à y empêcher l'emploi de ces deux utiles espèces d'animaux.

Cependant celui qui a vu ces difficultés, sans avoir vu l'éléphant ou le mulet, aux prises avec elles, croit difficilement qu'ils puissent les vaincre.

Notre agent à Luang-Prabang et les membres de la commission d'études des frontières, en voyageant dans les pays qui nous occupent, y ont rencontré de nombreuses caravanes de mules, de très forts convois d'éléphants. Le doute pour eux n'est pas permis.

Le premier, qui depuis 10 ans s'est constamment servi d'éléphants pour ses courses, tentera l'année prochaine une expérience, sûrement décisive.

Avec une somme de 12 000 frs qui lui a été allouée par le département des affaires étrangères pour achat des éléphants destinés à ses transports en voyage, il fera son acquisition au Cambodge, gagnera le haut Laos par Korat, et Nong Kay, et, après repos à Luang-Prabang, passera au Tonkin d'où, s'il y est autorisé, il se rendra au Yunnan.

Des expériences très concluantes ont d'ailleurs été faites au Cambodge en 1885 et 1886 par les ordres du général Bégin, alors gouverneur de la Cochinchine.

Non seulement les transports de vivres et bagages des colonnes furent assurés, mais l'effectif français entier qu'elles comportaient, marcha monté en éléphant.

Ces expéditions furent celles qui obtinrent les meilleurs résultats, et les seules revenues sans malades.

En ce qui concerne les mulets du Yunnan, des essais se font actuellement au Tonkin par les ordres du même chef ; ils montrent que le résultat ne serait pas douteux s'il n'était depuis longtemps acquis.

Une colonne ayant à faire une opération exigeant le transport de 10 tonnes de bagages ou matériel, devrait avoir 500 coolies porteurs, plus d'autres coolies, nécessaires pour porter les vivres de ceux-ci et les leurs pendant le nombre de jours qu'il faudrait marcher sans s'approvisionner, soit 26 hommes (au moins) en plus, par chaque journée de marche.

Elle pourrait les remplacer par 52 éléphants avec leurs cornacs, quelle que dût être sa durée.

Ou par 100 mulets du Yunnan avec 15 conducteurs.

Après la marche terminée, les coolies reviennent à leurs villages très réduits par la mortalité. Ils y apportent non seulement la crainte, mais une véritable terreur de nouvelles réquisitions. Les éléphants et les mulets, après un court repos, peuvent de nouveau être utilisés.

Notre ignorance du mode d'utilisation de ces animaux ; et l'éloignement des marchés où il est facile de se les procurer ; étaient jusqu'à présent les principales causes s'étant opposées à leur introduction dans notre système militaire ; ces causes ne peuvent tarder à disparaître, mais il faut compter qu'un temps assez long s'écoulera avant qu'on ne passe des expériences à une pratique sérieuse, et considérer qu'on se trouve devant un provisoire dont on ne

peut fixer la durée, consistant à demander à une population ruinée, une aide qui augmente sa misère, dans une proportion telle qu'on doit en envisager avec inquiétude les conséquences possibles.

Nous ne saurions donc apporter trop de prudence dans l'organisation de pays auxquels nous avons autant à demander.

Moyens proposés pour l'organisation des régions au-delà de la rive droite de la Rivière Noire

Ainsi qu'il a été dit, leurs populations souhaitent de nous le maintien de leur régime et demandent la sécurité.

Étant admis que nous voulons fermement ce résultat, comment devons nous procéder ?

Ne doutant pas que notre but est d'étendre notre autorité bien au-delà de leur territoire, les chefs des cantons des *opan* et du Tran-Ninh sont, on peut le dire, préparés à l'accepter.

Ceux dont les pays sont réclamés ou convoités par Siam, sont bien plus inquiétés que rassurés par les démonstrations des agents de ce gouvernement, qu'on sait incapable de donner la tranquillité, qu'on sait point désireux de nous disputer la possession, simplement soucieux de faire croire qu'il subit, si nous l'établissons, un abus de notre force et qu'il réserve des droits que personne d'ailleurs dans le pays ne lui reconnaît.

La crainte de l'Européen a d'abord fait très bien accueillir les prétentions d'une nation de même origine, de même religion, de même mœurs, venue, il est vrai, en armes, mais disant haut n'avoir pour but que soustraire à la domination étrangère des populations sœurs, empêcher ou retarder son propre asservissement.

Aussi, en présence des événements actuels, on ne se tourne pas contre le Siam, on lui laisse comprendre qu'il ne doit pas aggraver la situation, mais la simplifier, renoncer à rester, avec le même abandon qu'on a mis à le recevoir.

Si les chefs Pou-Thaïs ou laotiens pensent ainsi, les Chinois établis chez eux, n'ont pas devant nous la même quiétude d'esprit et ils ne seraient pas loin d'offrir aux Siamois leur concours ; plusieurs bandes l'ont fait et si leurs propositions n'ont pas été ouvertement accueillies, il n'est pas certain que la même réserve serait observée par Siam au

cas ou notre attitude mettrait les bandes dans l'alternative de nous résister ou d'entrer sur le territoire laotien proprement dit.

Les populations préféreront, on peut le croire, le maintien, chez elles, des Chinois qui, peu à peu, ne se recrutant plus à l'extérieur, ne tarderont pas à se mêler à leurs familles, à l'expulsion par les armes dont elles seraient seules à subir les conséquences.

Or si nous remarquons que les pays dont il s'agit ne sont actuellement, pour la plupart, pas du tout sous notre autorité réelle, qu'anciens tributaires de l'Annam, ils se croient simplement sur le point d'être, par nous, mis en demeure de nous obéir, que dans ces conditions, prêts à nous faciliter notre prise de possession, ils espèrent que leur accueil fera moins lourd sur eux le poids de notre autorité, nous comprendrons que notre rôle doit être :

- 1°) leur laisser cette idée que l'accueil des habitants, la soumission des bandes, simplifient notre action à leur avantage ;

- 2°) leur montrer notre autorité sous le jour le plus favorable, respectant les usages, veillant simplement à ce que, sous son nom, ils ne commettent pas d'abus, et assurant la sécurité dans la limite du prestige que nous a donné nos armes, limite plus grande que celle de notre force même, dont il ne serait pas sage de nous servir de ce côté, et qui, quelque heureux que pourraient être les résultats de son action, montrerait nos points faibles et risquerait de nous entraîner bien au-delà de nos intentions.

Les centres principaux des 6 *opan* ou du Tran-Ninh où se retireraient les bandes repoussées par nous, ne sont en effet pas à moins de 10 à 12 jours de marche de nos postes les plus excentriques ; nous ne pourrions les y poursuivre sans une véritable campagne qu'on peut, ainsi qu'on l'a vu, facilement éviter.

Si d'ailleurs, nous voulions voir autre, le mobile qui pousse les habitants comme les bandes à venir à nous, par exemple le désir d'attendre les événements, nous ne devrions pas moins nous hâter à en tirer parti en considérant que, si trop de précipitation peut nuire, l'invertie ou la lenteur tuent.

Utilisation des officiers membres de la commission pour l'organisation politique

Le voyage des membres de la commission, dont les travaux ont pour objet ou prétexte une étude de frontières, a donné la meilleure preuve de la sincérité des dispositions qu'on ne peut guère soupçonner. Nulle part, jusqu'à présent – et c'eut été facile –, on ne s'est opposé à leur passage, qu'ils eussent ou non une escorte, du reste insignifiante ; partout on leur adonné aide et dit les espérances.

Aussi le meilleur moyen pour arriver à un résultat, consiste-t-il à utiliser leur présence dans le pays, leurs marches.

Ne remplissent-ils pas déjà le rôle préconisé ?

Connus dans les cantons qu'ils parcourent, ils doivent devenir nos représentants auprès des chefs et des populations habituées à eux et qui ont pu apprécier leurs qualités et leurs bonnes dispositions.

Tirer parti de leur expérience sera profiter d'une occasion qui ne se représenterait pas, et, éviter pour l'avenir, des tâtonnements, peut-être des erreurs et des fautes.

Le gouvernement siamois, qui les connaît, ne songera pas d'abord à s'inquiéter de leur présence, ils lui porteront moins ombrage que des officiers envoyés spécialement, venant avec leurs troupes ; il reconnaîtra même qu'il a intérêt à ne pas leur créer de difficultés, à les voir réussir dans leur mission, favorable à la tranquillité extérieure tout autant qu'à celle des territoires dont ils seraient chargés de la surveillance, de la protection.

[5.] RÉPARTITION POSSIBLE DU TERRITOIRE POUR LEUR ACTION

Dans cet ordre d'idées, quelle serait la direction à donner à nos actes ?

Des trois régions dont nous envisageons l'organisation, l'une, celle des 12 cantons, se trouve en partie sous notre main par suite de l'occupation de la Rivière Noire et de la création des postes de Tuan-Giao et Son-La, situés à quelque distance dans l'intérieur sur sa rive droite.

Les difficultés du ravitaillement n'ont pas permis d'établir jusqu'à présent un poste à Dien-Bien-Phu, position principale de la région, et qui pourrait par suite de notre abstention donner prise aux prétentions siamoises et matière à contestation⁹.

⁹ On sait l'importance qu'a Dien-Bien-Phu au point de vue de l'établissement des communications entre le Tonkin et le Laos, à cinq jour par terre de Lai-Chau, dernier centre facilement abordable de la Rivière Noire, il n'est éloigné que de six à dix jours de barque de Luang-Prabang.

Des villages en un certain nombre sont répandus sur l'immense plateau très fertile, qui a été très habité et peut entièrement être cultivé en rizières.

Ce pays est nommé Muong-Thèng par les Pou-Thaïs qui, ainsi que les Laotiens, en font le berceau des peuples actuels de l'Indochine. Il n'y a pas, à proprement parler, de village à ce nom ou de celui de Dien-Bien-Phu ; le point où les chefs se fixent, devient le chef-lieu. Actuellement, ils ont leur résidence dans la vaste citadelle de Xieng-Lé, construite par les Annamites au bord du Nam-Youm et restée en bon état de conservation.

Le chef de la petite colonne siamoise s'y était installé en 1886 ; les gens de Lai-Chau et les Chinois de Huyen-Khao s'en empareront en avril 1887, le colonel Pernot la trouva abandonnée en janvier 1888, il y séjourna 20 jours avec ses troupes.

De ce que cette fortification existe, il ne s'en suit pas qu'elle soit le poste intéressant à occuper à notre point de vue ; il y a là une étude à faire sur le terrain. Les restes de deux autres grandes constructions militaires existent ailleurs, sur le plateau.

En recherchant le motif pour lequel Dien-Bien-Phu est appelé ainsi et non Dien-Bien-Chau, on est amené à marquer que les Annamites, qui semblent avoir fort peu eu souci de connaître les populations des montagnes, pour lesquelles ils avaient peu de considération et qu'ils tenaient presque pour sauvages, ont donné comme désignation générale aux cantons le nom de *chao*, titre sous lequel dans tous les pays thaïs on désigne les chefs des populations ; de même, ils ont pris le mot *muong*, nom Pou-Thaïs des divisions territoriales, pour désigner l'ensemble de la population.

Chao est donc devenu en annamite l'équivalent de *huyen*, désignation des circonscriptions analogues dans le delta. La confusion qui a été faite semble d'autant plus naturelle qu'en Annam le fonctionnaire a pour titre officiel le nom commun, de *huyen* ou *phu*, du pays qu'il administre.

Dien-Bien-Phu est une plaine de rizières, riche, bien cultivée ; il doit avoir, pour cette raison, et aussi à cause sa situation dans le bassin du Mékong, été distinguée par les Annamites qui en ont fait un *phu*, faisant relever de lui les 3 cantons voisins (Lai-Chau, Luane-Chau et Tuan-Giao), sans doute pour le mettre mieux en état de résister aux attaques extérieures en prévision desquelles la citadelle avait été construite.

Si son occupation a un intérêt immédiat, elle peut se faire dans des conditions particulières qui, ne comportant pas les inconvénients ordinaires et les dépenses de la création d'un poste, permettraient à assurer néanmoins notre possession.

Un des membres de la commission, augmentée à cet effet, désigné par le général en chef, serait destiné à y résider.

Voyageant avec ses collègues, se rendant de Hanoi à Luang-Prabang, son seul passage dans le pays, la communication de ses instructions aux autorités. Il leur annoncerait son prochain retour, leur prescrirait la formation d'un groupe de partisans dans les conditions qui seront adoptées par l'autorité militaire française sur cette question et établirait un service des correspondances entre ce point, Lai-Chau et Luang-Prabang.

Dans le Tran-Ninh, où nous n'avons point encore d'établissement, on procéderait de la même façon lorsque le voyage du capitaine Cupet aura fait connaître le point le plus intéressant à y occuper.

Dans les 6 *opan*, Muong-Hett, extrémité navigable du Song-Ma, au confluent de l'important cours d'eau Nam-Hett¹⁰, s'impose à notre attention et pourrait devenir un poste militaire dont l'établissement, lorsque son ravitaillement serait assuré par le Song-Ma, pourrait peut être annoncer la suppression de celui de Son-La dont l'approvisionnement est difficile¹¹.

Avantages qu'elle donnerait

Comme on le voit, ce système n'entraînerait aucune aggravation de dépense. Les officiers membres de la commission d'études, qu'on se serait habitué à reconnaître comme nos délégués, prendraient à l'achèvement de leurs travaux la charge effective de leur emploi. Ils organiseraient peu à peu, dans leurs régions, les groupes de partisans

En dernier lieu ils avaient nommé Dèo-Van-Seng, Quan-Chau de Lai-Chau, Quan-Phu de Dien-Bien-Phu et son fils Dèo-Van-Ki, Quan-Chau de Lai-Chau à sa place (1878).

¹⁰ Voir le journal de marche de Muong-Son à Muong-Hett et celui de Muong-Hett à la Rivière Noire.

¹¹ Causes de la difficulté d'approvisionnement de Son-La.

nécessaires au maintien de la sécurité et prépareraient, par cette expérience dont le succès n'est douteux pour aucun d'eux, les agrandissements de territoire qu'un avenir rapproché nous donnera sur les bords du Mékong.

De ce qui précède il ressort qu'en nous conduisant avec prudence, nous pouvons arriver très rapidement à mettre notre influence, notre direction, notre autorité, sur un pays très vaste, peu peuplé, difficile à parcourir, qu', si nous le négligions, pourrait plus tard devenir la retraite sûre de rebelles ou d'ennemis extérieurs.

L'exemple de ce qui se passait autrefois au Cambodge a été cité, il importe que nous profitions pour ces pays Pou-Thaïs de mêmes mœurs, religion et usages, de l'expérience que nous venons de faire, ou en considérant que ce n'est pas à ces cantons que s'arrêtera notre influence, mais qu'elle pourra être étendue plus tard au Laos.

Pour la mener à bien il est indispensable qu'elle soit entreprise par des hommes préparés, convaincus parce qu'ils savent du pays, qu'ils remettent à une œuvre possible, grande, qui gardera leurs noms.

Augmentation du nombre des membres de la commission

Ces motifs ont conduit le général en chef à proposer au gouvernement général l'adjonction à la commission d'étude de plusieurs officiers ayant un séjour long en Indochine, et ayant déjà rempli plusieurs missions avec succès; ainsi composée, la commission terminerait ses travaux. Les membres nouveaux achèveraient de se mettre au courant de la situation, afin de pouvoir plus tard se livrer exclusivement à l'organisation des pays qui leur seraient confiés.

Considérations sur le rôle du Quan-Phuong dans la région

Le Quan-Phuong auquel nous avons confié la direction des 16 *chaus*, n'aurait pas à intervenir dans la question de l'organisation des 6 *opan* et du Tranh-Ninh. Mais son action s'exerce sur le pays de Dien-Bien-Phu, l'un des 16 cantons.

Il est bon de reprendre ce sujet et en précisant le genre de rapports que peut utilement avoir avec lui l'agent français qui résiderait, dans ce pays, de dire ce qu'il eut été sage de faire tout d'abord, ce qu'il sera bien de faire aujourd'hui.

Lorsque nous avons résolu d'affirmer notre droit de possession sur les 16 *chaus* par la marche du colonel Pernot, nous n'avions évidemment point idée de la façon dont nous pourrions les administrer et par conséquent point pu préparer de projet pour leur organisation.

Cependant, en nommant le Quan-Chau de Chien-Tau, Quan-Phuong des 16 cantons, nous établîmes, en quelque sorte que cette région formerait une unité administrative.

D'un autre côté, pour la régularité, les territoires successivement occupés durent relever du fonctionnaire français le plus voisin, et le Quan-Phuong fut placé sous la tutelle du commandant militaire de Lao-Kaï, remplissant dans sa région les fonctions de résident et de qui dépendaient déjà deux des 16 *chaus*, ceux de Chien-Tan et de Yen-Trai (rive gauche de la Rivière Noire), sur lesquels notre autorité avait été établie l'année précédente¹².

La pratique montre rapidement qu'il n'était pas possible de laisser à ce seul fonctionnaire la surveillance d'un territoire aussi vaste, comportant plusieurs postes militaires nouvellement installés, et à l'extrême limite duquel il était établi.

Avec l'aide même du Quan-Phuong, qui ne connaissait guère que de nom quelques-uns des cantons, et qui, dans la plupart des autres, n'avait pénétré pour la première fois qu'avec nous, le résident ne pourrait correspondre dans des délais convenables, en raison des difficultés de parcours que présente le pays, même avec des points relativement proches, comme Lai-Chau, par exemple (situé à 10 jours de marche).

Le commandant militaire de Son-La fut alors investi des fonctions de résident et la majeure partie des *chaus* passa sous son autorité.

Par suite, il se trouva que le Quan-Phuong, dont le propre canton relie directement de Lao-Kaï, est en même temps placé sous la tutelle du résident de ce poste et sous celle de celui de Son-La.

¹² Colonne Pelletier et Berkhand

Aujourd'hui, l'occupation de Dien-Bien-Phu augmentera encore la difficulté de sa situation en temps qu'il doit s'occuper activement des affaires.

La vérité eut été, dès le début, de ne pas lui créer de situation exceptionnelle définitive, et de récompenser autrement les services réellement très grands qu'il nous a rendus.

Il eut fallu laisser à chaque chef de canton sa liberté d'allures intérieures ; tous sont des chefs héréditaires ; point contestés dans leur pays, ils ont la pratique de leur situation ; il n'était pas besoin d'un intermédiaire entre nous et eux.

Chaque *chau* eut dépendu du commandant militaire le plus rapproché, et entretenu auprès de lui un agent secondaire chargé de le renseigner et de transmettre ses instructions.

Ce n'est point le moment de faire ressortir les inconvénients que peut avoir le mode de procéder actuel, il ne serait pas bon de revenir sans une nécessité grave sur une décision que nous avons prise et retirer au Quan-Phuong la situation que nous lui avons donnée : il ne faut pas donner à nos nouveaux sujets le prétexte de nous soupçonner de versatilité, bien au contraire, mais en rendant meilleure sa position sous d'autres rapports, il doit être possible de rendre son autorité toute nominale sur les 9 cantons les plus éloignés dans le cas desquels se trouve Dien-Bien-Phu.

Ce qui précède indique suffisamment le programme à suivre dans l'organisation des 6 *opan* et du Tran-Ninh.

Les *opan* forment deux groupes de 3 cantons chacun, les premiers appelés les "cantons du Nord" envoyaient le tribut à l'Annam par le Song-Ma ; les seconds "*opan* du sud", séparés des autres par un pays très accidenté, presque désert, difficile à parcourir, faisaient parvenir leur impôt par l'intermédiaire des chefs du Tran-ninh.

Les rapports avec nous, de cette région seraient donc faciles à établir.

Les trois *opan* du nord relèveraient du commandant du Muong-Hett, ceux du sud, de notre représentant du Tran-Ninh.

Le Tran-Ninh ou Muong Pou-Eun est un territoire vaste dont les annales de Luang-Prabang ont fait connaître en partie l'histoire, et sur lequel en dernier lieu le docteur Neis a appelé l'attention ; il est régi sur la même base que le pays de Luang-Prabang. Tant que le capitaine

Cupet ne nous l'aura pas fait connaître avec quelques détails, il serait oiseux de rien décider, quant au fond, sur son organisation, mais comme nous savons qu'il obéissait autrefois à un seul chef, il est permis de penser qu'il suffira pour nous y représenter d'un seul agent français qu'il est utile de désigner avant que les prétentions siamoises ne s'affirment d'avantage.

Au sujet de la situation des officiers chargés de fonctions politiques

L'autorité française peut ainsi être représentée auprès des populations Pou-Thaïs et Pou-Euns, par les commandants militaires de nos postes excentriques pour les cantons dans leur voisinage, et par des officiers isolés pour les parties plus éloignées, comprenant : Dien-Bien-Phu, les *opan* du sud et le Tran-Ninh.

L'exécution de ce système présente un inconvénient qu'il doit être facile de prévenir ; il tient au court séjour que font, dans le pays, par suite des nécessités de service et pour l'observation du règlement, les officiers appelés en Indochine.

Ceux chargés de fonctions politiques en raison de leur situation de commandants militaires, quittent généralement leur poste à ce moment où, par suite du temps qu'ils viennent d'y passer, ils sont à même de rendre de précieux services.

Il y a lieu de se préoccuper de l'obstacle que le mode de relèvement tel qu'il est pratique apporte à la bonne organisation des territoires dépendant de l'autorité militaire et d'examiner :

- 1°) S'il ne conviendrait pas d'autoriser les officiers dans ces positions à dépasser d'au moins un an, par exemple, la durée du séjour réglementaire ; s'il ne serait pas avantageux de placer hors-cadre ces officiers auxquels seraient confiées des fonctions politiques et leur donner une situation analogue à celle des résidents civils, en les affectant exclusivement à cette mission.

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de viser d'autres régions que celles au sud de la Rivière Noire, qui, tout en relevant de l'Annam, se trouvaient aussi tributaires du Laos, et sur lesquelles le gouvernement siamois, après y avoir fait pénétrer des troupes armées, a émis des

prétentions, point justifiées, surtout destinées à servir de sauvegarde au Laos proprement dit.

La situation particulière que leur fait ce passé veut leur direction effective dans les mêmes mains, c'est-à-dire dans celles du général commandant en chef ou du général de brigade son délégué.

Les officiers isolés correspondraient avec lui dans les mêmes conditions que les vice-résidents militaires dont ils auraient les mêmes fonctions politiques et avec lesquels ils entretiendraient par ailleurs des relations régulières.

Il est possible que l'avenir destine les cantons riverains de la Rivière Noire à relever directement du Tonkin, de même que le Tran-Ninh et les *opan*, plus facilement en rapport avec les provinces annamites de l'Est, seront peut-être rattachés plus tard à celles-ci ; mais cette considération, qui pourrait nous faire voir des avantages dans une assimilation rapprochée, ne doit pas nous laisser perdre de vue que notre ambition ne se borne pas à leur possession et que l'époque à laquelle nous verrons les principautés laotiennes s'ajouter à notre domaine indo-chinois, n'est, au moins pour quelques-unes d'elles, pas éloignée ; qu'il sera donc sage de marcher sans hésitation dans l'organisation autonome des pays Pou-Thaïs et Pou-Euns, les procédés que nous emploierons devant, outre leurs résultats immédiats, nous faire connaître aux populations extérieures, les préparer à notre domination, rendre leur absorption facile, et faire que nos agrandissements successifs ne soient ni laborieux ni onéreux.